

## **COMMENT SE CONFESSER, QUAND ON DOIT « RESTE CHEZ SOI »**

et que l'on ne peut accéder à un prêtre (qui reste chez lui, aussi et pour les mêmes raisons de confinement obligatoire).

N'oublions pas que le déplacement du domicile vers l'église ou le presbytère n'est pas dans les cas prévus de « déplacement dérogatoire ». Il est obligatoire de s'y conformer.

Voici ce qu'a dit le pape, lors de la messe qu'il célébrait le 20 mars 2020, en direct de sa chapelle Sainte-Marthe :

*« Je sais qu'à l'occasion de Pâques, beaucoup d'entre vous allez vous confesser pour retrouver Dieu », Mais nombreux me diront aujourd'hui : “Mais, père, où puis-je trouver un prêtre, un confesseur, puisque je ne peux pas sortir de chez moi ? Et je veux faire la paix avec le Seigneur, je veux qu'il m'embrasse, Lui qui est mon Papa, qu'il m'embrasse... Comment faire si je ne trouve pas de prêtre ?”*

*Fais ce que dit le Catéchisme ». « C'est très clair : si tu ne trouves pas de prêtre pour te confesser, parle avec Dieu, il est ton Père, et dis-lui la vérité : “Seigneur, j'ai manigancé ceci, cela, cela.... Excuse-moi”, et demande-lui pardon de tout ton cœur, avec l'Acte de contrition et promets-lui : “Je me confesserai plus tard, mais pardonne-moi maintenant”. Et tu reviendras tout de suite dans la grâce de Dieu. »*

*Tu peux t'approcher toi-même du pardon de Dieu, comme l'enseigne le Catéchisme, sans avoir de prêtre 'sous la main'... Penses-y, c'est le moment. C'est le moment juste, le moment opportun. Un Acte de contrition bien fait, et ainsi notre âme deviendra blanche comme la neige ».*

Le pape François citait les articles 1451 et 1452 du [Catéchisme de l'Église catholique](#), qui stipulent que la « contrition ' parfaite ' remet les fautes vénielles ; elle obtient aussi le pardon des péchés mortels, si elle comporte la ferme résolution de recourir dès que possible à la confession sacramentelle ».

**Pour ceux qui connaissent la langue italienne, voici le texte tel que le Pape François l'a prononcé :**

Io so che tanti di voi, per Pasqua, andate a fare la Confessione per ritrovarvi con Dio. Ma tanti mi diranno oggi: “Ma padre, dove posso trovare un sacerdote, un confessore, perché non si può uscire da casa? E io voglio fare la pace con il Signore, io voglio che Lui mi abbracci, che il mio Papà mi abbracci... Come posso fare se non trovo sacerdoti?”. Tu fai quello che dice il Catechismo. È molto chiaro: se tu non trovi un sacerdote per confessarti, parla con Dio, è tuo Padre, e digli la verità: “Signore, ho combinato questo, questo, questo... Scusami”. E chiedigli perdono con tutto il cuore, con l'Atto di dolore, e promettigli: “Dopo mi confesserò, ma perdonami adesso”. E subito tornerai alla grazia di Dio. Tu stesso puoi avvicinarti, come ci insegna il Catechismo, al perdono di Dio senza avere un sacerdote “a portata di mano”. Pensateci: è il momento! Questo è il momento giusto, il momento opportuno. Un Atto di dolore ben fatto, e così la nostra anima diventerà bianca come la neve.